

GINET IMMOBILIER

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS « *Votre Déco des fêtes* »

Organisé par

GINET IMMOBILIER

16 rue Brison

42300 ROANNE

Ce jeu débute le 05/12/2017 et sera clôturé le 31/01/2018.

Chaque participant devra fournir une photo de sa personne mise en scène dans une pièce de son logement décorée à l'occasion des fêtes de fin d'année dont il souhaite présenter la décoration dans le cadre du concours.

Les photos avec les coordonnées du participant (adresse, mail et portable) devront être déposées avant le 31 Janvier 2017

à l'agence GINET IMMOBILIER 16 rue Brison à ROANNE
ou par mail à l'adresse : concours-deco@ginet.fr

Un jury composé de membres organisateurs du jeu concours déterminera la décoration gagnante.

Le jury se réunira dans le courant du mois de Février 2017 et avertira le gagnant au plus tard le 28/02/2018.

Il se réserve la possibilité de visiter les lieux gagnants ce que chaque participant accepte expressément.

Les lots à gagner sont :

1^{er} lot : un bon d'achat au MAGASIN « BUT » à Le Coteau

2^{ème} lot : un bon d'achat au magasin « JARDILAND » à Mably

Ce jeu est ouvert sans obligation d'achat à toutes personnes excepté le personnel des sociétés CABINET GINET SA et GINET TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Les lots non retirés dans un délai de 3 mois après le 28/02/2018, resteront acquis à la société GINET et non échangeables contre leur contrevaletur en espèces.

Les gagnants acceptent que leur nom et éventuellement photographie soient publiés dans la presse et diffusés sur internet , les réseaux sociaux et le site internet de la société.